

<p style="text-align: center;"><b>LE RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000</b></p>
---

**Rappel préalable**

N 2000 : Réseau européen de sites naturels remarquables  
ZPS : Directive oiseaux 1971 (79/409/CE du 02/04/79)  
ZSC : Directive habitats 1992 (92/43/CEE du 21/05/92)

À l'origine de ce régime d'évaluation des incidences :

D.H. 92/43 – art 6 paragraphes 3 et 4

Transposition dans le droit français

Art L. 414-4 à L. 414-7 du Code de l'Environnement  
Art L. 414-19 à L. 414-24 du Code de l'Environnement

### **Les objectifs de Natura 2000**

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels.

### **Deux directives européennes pour atteindre les objectifs de Natura 2000**

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS). La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

Les projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences en application de l'article 6 de la Directive Habitats (transposé au code de l'environnement\_ Article L.414-4

Il s'agit de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites et d'ainsi de :

- ▶ s'inscrire dans une gestion équilibrée et durable des territoires,
  - ▶ conserver et promouvoir une activité économique et sociale dans le périmètre d'un site Natura 2000.
- N'étant pas figé, ce territoire repose sur un équilibre entre nature et activité humaine. L'évaluation des incidences est l'outil qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines .

L'objet de la présente étude est d'analyser la conformité du projet \_\_\_\_\_ avec les éléments de désignation, d'objectifs et de gestion du site Natura 2000 FR \_\_\_\_\_

L'évaluation des incidences \_\_\_\_\_ à suivi les indications :

- Circulaire DNP/SDEN n°2004-1 du 5 octobre 2004 relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (bulletin officiel du MEDD du 15 novembre 2004) ;
- Guide méthodologique d'évaluation des incidences des programmes ou projets de travaux, ouvrages et aménagements sur les sites Natura 2000 réalisé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

## Présentation du site Natura 2000

### Présentation du projet

- Localisation
- Carte
- Description des travaux

Les travaux consistent à \_\_\_\_\_

Pour le nettoyage en fin de chantier, \_\_\_\_\_

- Conditions d'accès aux travaux
- Autres éléments patrimoniaux concernés par le projet

**SOMMAIRE TYPE**

### Analyse de l'état de conservation des habitats et espèces concernées par le projet

- Etat précis des habitats et espèces d'intérêt communautaire recensés dans le site sur la zone de projet

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 FR \_\_\_\_\_ sont les suivants :

Les espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 FR \_\_\_\_\_ sont les suivants :

### Analyse des incidences directes ou indirectes temporaires ou permanentes du projet sur l'état de conservation du site

- Identification des incidences

La zone de travaux est située \_\_\_\_\_

L'accès au chantier se fait par \_\_\_\_\_

Le déroulement du chantier, l'utilisation du matériel \_\_\_\_\_

- Evaluation des incidences

Incidences sur les habitats

Incidences sur les espèces

### Mesures compensatoires

### Conclusion